



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



26 janvier 2008
Célébration officielle de la journée
internationale de la Douane à Pointe-Noire
au Kouilou

**NOTE DE PRESENTATION DES FESTIVITES MARQUANT LA
CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA
DOUANE
LE 26 JANVIER 2008**

Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le Colonel Jean Alfred ONANGA, par courrier N° 0045/ MEFB/DGDDI/DARH du 9 janvier 2008 adressé à Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou, a porté son choix sur le Département du Kouilou pour abriter la célébration officielle de la journée Internationale de la Douane au titre de l'année 2008.

Cette journée commémorative instituée par l'Organisation Mondiale des Douanes (O.M.D) est célébrée le 26 janvier de chaque année par toutes les Administrations Douanières membres, dont les Douanes Congolaises.

Le programme relatif à la journée Internationale de la Douane signé par Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects était articulé de la manière suivante :

Journée du 24 janvier 2008

- ❖ Journée "Portes ouvertes" dans les Départements de Brazzaville, Kouilou, Niari, Likouala et Sangha.

Journée du 25 janvier 2008

- ❖ Diffusion à la télévision congolaise d'un documentaire sur la modernisation de la Douane
- ❖ Message radio-télévisé de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

A Pointe-Noire, dans le Département du Kouilou, la journée « Portes ouvertes », initialement prévue pour le jeudi 24 janvier, a été spécialement organisée le vendredi 25 pour ne pas perturber les habitudes et respecter la journée dite « du partenaire », consacrée au dialogue avec les opérateurs économiques, tous les vendredis de 8h00 à 10h00.

Journée du 26 janvier 2008

A. A Pointe-Noire, dans le Département du Kouilou

- ❖ Conférence-débat sur les thèmes :
 - La corruption, la concussion et la fraude ;
 - La lutte contre, le trafic illicite de drogues et de produits psychotropes ;

➤ L'éthique du douanier face à la modernisation des procédures de dédouanement

- ❖ Remise des diplômes d'honneur de l'organisation Mondiale des Douanes
- ❖ Communication du Directeur Général des Douanes à l'ensemble du Personnel des douanes
- ❖ Repas de corps

B. Dans les autres Départements (Brazzaville, Niari, Likouala et Sangha)

- ❖ Lecture du message du Directeur Général des Douanes
- ❖ Animation d'un exposé sur le thème L'éthique du douanier face à la Modernisation des procédures de dédouanement
- ❖ Repas de corps

Au plan local , les célébrations commémorant la « journée Internationale de la Douane » ont été placées sous le patronage de Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire , Honoré PAKA , assisté des autorités tant civiles que militaires .on peut citer notamment :

- Le Président du Conseil Municipal, Député de la ville de Pointe-Noire
- Le Commandant de la zone Militaire de Défense N°1
- Le Secrétaire Général du Département de Pointe-Noire
- Le Secrétaire Général de la Commune de Pointe-Noire
- Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Pointe-Noire
- Le Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire
- Les Directeurs Généraux des Administrations Publiques
- Les Directeurs Départementaux des régies financières
- Les Syndicats patronaux
- Le Président de la chambre Consulaire de Pointe-Noire
- Les cadres et agents des douanes du Département du Kouilou
- Les douaniers retraités
- Des nombreux invités

La journée du samedi 26 janvier a débuté à Pointe-Noire par une conférence

- débat à l'hôtel M'bou Mvoumvou.

Les honneurs militaires ont été rendus aux invités de marque par le détachement d'honneurs et d'apparat.

Les thèmes débattus à cette conférence ont été les suivants :

- La corruption, la concussion et la fraude, présenté par Monsieur Alphonse NZOUNGOU, Président de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption.
- La lutte contre le trafic illicite de drogues et de produits psychotropes, présenté par le Directeur des Enquêtes Douanières, l'Inspecteur Principal Antoine OBAME.

- L’Ethique du douanier face à la modernisation des procédures de douanement, présenté par le Directeur de la Législation et du contentieux, l’ Inspecteur Principal Belyna ONDAMA ANTSA.

A la conférence –débat , on a pu noter la présence d’invités tels que l’Inspecteur Général des Finances , Jean Louis NGOTIENI, représentant le Ministre de l’Economie, des Finances et du Budget empêché .

Etaient également présentés, les autorités douanières suivantes :

- Le Directeur Général de Douanes et Droits Indirects par intérim, L’Inspecteur Principal Marie Roger Jean Baptiste MALOUMBI,
- le Directeur de Contrôle des Services, l’Inspecteur Principal Joseph MPVOUAMA,
- le Directeur de la Législation et du Contentieux, l’Inspecteur Principal Belyna ONDAMA ANTSA,
- Le Directeur de Enquêtes Douanières, l’Inspecteur Principal Antoine OBAME.
- Le Directeur des Finances, de la Comptabilité et de l’Equipement, l’Inspecteur Principal Honoré NGATSONGO,
- Le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l’Informatique, Monsieur

Lauric NGOEMBE, sans oublier les autres membres de la délégation venue de Brazzaville pour la circonstance.

Au cours de cette conférence –débat qui a connu une participation massive des cadres et agents des douanes du département, la modération des débats a été assurée par Monsieur Lauric NGOUEMBE, Directeur des Etudes, de la Prévision et de l’Informatique.

Préalablement aux différent exposés prévus à cette occasion, plusieurs allocutions ont été prononcées, à savoir :

- Le mot du chroniqueur, par le Colonel Daniel ITOUA, Inspecteur des Brigades Port,
- Le mot de bienvenue de Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou,
- Le message du secrétaire Général de l’Organisation Mondiale des Douanes, lu par le Directeur du Contrôle des Services, l’Inspecteur principal Joseph MVOUAMA,
- La communication de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects à l’ensemble du personnel des douanes , lue par l’Inspecteur Principal Marie Roger Jean Baptiste MALOUMBI , Directeur de l’Administration et des Ressources Humaines , assurant l’intérim du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects ,

- L'allocution d'ouverture de Monsieur le Préfet de Pointe-Noire à l'occasion de la journée Internationale de la Douane.

Après d'intenses et fructueux débats, Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects par intérim a prononcé son mot de clôture, avant de convier l'ensemble des invités et tous les douaniers à se rendre au restaurant Twinga pour le repas de corps prévu pour la circonstance .

Outre de nombreux invités, le repas de corps a rassemblé les cadres et agents des douanes en tenue de cérémonie, ainsi que des douaniers retraités.

Ces retrouvailles à Twinga ont été agrémentées par les ensembles musicaux suivants :

- Les Bons Bergers, groupe de musique religieuse
- Ezito Océan, groupe folklorique,
- Bana plus et Universal Zangul, deux orchestres modernes de la place

Tous les membres de la commission d'organisation mise en place par la Direction Générale des Douanes, ainsi que les membres de la commission départementale d'organisation se sont investis pleinement dans la réussite et de cet heureux événement.

Les temps forts de cette cérémonie ont été :

- le mot de circonstance du chroniqueur, le Colonel Daniel ITOUA,
- la proclamation des récipiendaires des diplômes de l'Organisation Mondiale de la Douane par le Colonel, Adriana DOYERE, Chef du Service de l'Administration et des Ressources Humaines.

Les heureux récipiendaires sont :

- le Colonel Damien NZOUSSI, Chef du Bureau Principale Extérieur ;
- le Colonel Daniel ITOUA, Inspecteur des Brigades Port ;
- le Vérificateur des douanes Xavier OCKANDO, Percepteur au Poste de contrôle de Nzassi ;
- le Vérificateur des douanes Séraphin EKOBO, en service à la Brigade Commerciale Port ;
- Le Vérificateur des Michel MOUHANI, en service à la Brigade commerciale Extérieure.

Les diplômes ont été remis tour à tour par le Ministre Alphonse NZOUNGOU , l'Honorable Max Toussaint LOEMBA, l'Inspecteur Général des Finances Jean-Louis NGOTIENI , le représentant du Préfet de Pointe-Noire , Jean Louis BANTOU et

l' Administrateur Maire du premier arrondissement , Magloire MABOUNDA .

Au cours du repas, le bal dansant a été ouvert par le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects par intérim, l'Inspecteur Principal Marie Roger Jean Baptiste MALOUMBI et la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou, Madame Florence LOEMBA, aussitôt rejoints par l'ensemble par des invités et des cadres et agents des douanes.

La fête a été vraiment belle et a suscité un réel engouement et un large retentissement dans la ville et dans tout le pays grâce à l'action remarquablement efficace des médias qui n'ont ménagé aucun effort pour la retransmission des cérémonies.

Madame la Directrice Départementale des Douanes et, Droits Indirects ainsi que l'ensemble des cadres et agents de la circonscription douanière du Kouilou et de Pointe-Noire remercient sincèrement Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le Colonel Jean Alfred ONANGA, pour le grand honneur fait à leur département d'abriter la célébration officielle de la « journée Internationale de la Douane ».

Devant cette marque de confiance et d'estime, Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects ainsi que l'ensemble des cadres et agents de la circonscription douanière du Kouilou et Pointe-Noire renouvellent l'expression de leur profond dévouement et leur totale disponibilité à l'endroit de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le Colonel Jean Alfred ONANGA.

Vive l'Organisation Mondiale des Douanes !

Vive la journée Internationale de la Douane !

Vive les Douanes Congolaises !

PJ : Les différents allocutions et exposés plus les supports audio-visuels.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects du Kouilou,**

Madame LOEMBA Florence

**MESSAGE DU MINISTERE DE L'CONOMIE DES FINANCES ET DU
BUDGET A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA DOUANE**

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, 26 janvier 2008, l'Organisation Mondiale des Douanes célèbre la journée internationale de la douane sous le thème : « la lutte contre le trafic illicite de drogues et de produits psychotropes ».

Le Congo, notre pays, en tant que membre de l'Organisation Mondiale des Douanes, va célébrer pour la deuxième fois cette journée qui sera marquée par une série de réflexions sur l'étiologie du douanier congolais face à la modernisation des procédures de dédouanement.

La lutte contre le trafic illicite de drogues reste incontestablement une préoccupation pour l'humanité.

En effet, les chiffres publiés par les Nations Unies révèlent une augmentation croissante des toxicomanes au niveau mondial.

La consommation de la drogue, devenue un fléau planétaire, ruine non seulement la santé des populations mais aussi les économies des pays.

C'est dans le souci de lutter contre ce fléau que les Nations Unies ont adopté une convention unique sur les stupéfiants en 1961. Tous les pays doivent la respecter et l'appliquer, car la lutte contre les stupéfiants est une bataille qui impose la nécessité, pour la communauté internationale, d'unir les efforts.

Au Congo, le Gouvernement sous l'impulsion de la politique de la « nouvelle Espérance » initiée par son Excellence, Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, s'attèle à renforcer les efforts pour lutter contre l'importation illicite, la détention et la circulation de drogues.

Cette mission est accomplie conjointement par les services des douanes, le police, la gendarmerie et la direction des pharmacies dont la collation est nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats.

Concernant la douane, le décret n° 99-198 du 31 octobre 1999, portant attribution et organisation de la direction générale des douanes et droits indirects a

mis en place des services spécialisés pour lutter contre le trafic illicite des drogues et des stupéfiants.

Ainsi pour l'année 2008, les services des douanes s'attèleront, entre autres à :

- Intensifier la lutte contre les stupéfiants dont l'usage crée une dépendance et des troubles graves sur la santé ;
- Améliorer les capacités et les moyens d'action en vue d'un rendement meilleur.

Cependant, l'atteinte des objectifs ci-dessus cités ne sera effective que si les services impliqués dans la lutte contre le trafic illicite de drogues et des stupéfiants observent une bonne éthique.

Mesdames et Messieurs, œuvrons tous ensemble pour lutter contre ce fléau, afin d'obtenir à notre pays, une population saine pour une économie prospère.

Vives les Douanes Congolaises !
Vive l'Organisation Mondiale des Douanes !
Vive la République du Congo !

Je vous remercie./.-



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



Mot du Chroniquer, le Colonel Daniel
ITOUA à l'occasion de la journée
« Portes ouvertes »
Pointe - Noire, le 25 janvier 2008

Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits indirects du Kouilou,
Distingués invités,
Mesdames, mesdemoiselles, et messieurs,

Il importe de rappeler que la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a fait l'honneur à la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou d'abriter la célébration de la journée Internationale de la Douane, journée instituée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) tous les 26 janvier.

Mesdames, Mesdemoiselles, et Messieurs

Qu'est ce que l'Organisation Mondiale des Douanes ?

L'OMD, antérieurement appelée Conseil de Coopération Douanière (CCD) a pour mission principale l'harmonisation des procédures douanières dans l'ensemble des pays membres.

L'OMD compte à ce jour 171 pays membres dont notre pays le Congo et traite environ 98% du commerce international. Son siège se trouve à Bruxelles, dans le royaume de Belgique.

Pourquoi la date du 26 janvier ?

Cette date n'est pas fortuite. Elle correspond à la session inaugurale, en 1953, du Conseil de Coopération Douanière créé en 1952. L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a succédé au Conseil de Coopération Douanière (CCD). Depuis, la journée du 26 janvier est célébrée chaque année dans tous les pays membres, comme journée Internationale de la Douane.

Dans le cadre des festivités commémoratives de la journée Internationale de la Douane, la Direction Générale a prévu dans tous les département une journée « portes ouvertes » à la date du 24 janvier 2008. Dans le Département du Kouilou, la journée « portes ouvertes » se tient ce vendredi 25 janvier pour coïncider avec notre « journée du partenaire » de tous les vendredis.

Chers partenaires, Mesdames et Messieurs les Journalistes,

L'occasion vous est donnée de nous poser toutes les questions qui vous préoccupent concernant l'administration des douanes.

Libre cours vous est donné d'intervenir afin de trouver des réponses satisfaisantes à vos préoccupations sur les procédures de dédouanement.

Mesdames, Mesdemoiselles, et Messieurs,

A présent, l'honneur m'échoit d'inviter Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou à bien vouloir prononcer son mot de circonstance marquant l'ouverture de notre cérémonie dénommée « Portes ouvertes ».

Je vous remercie.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**Allocution de Madame la Directrice
Départementale des Douanes et Droits Indirects
du Kouilou à l'occasion de la journée
« Portes Ouvertes » organisée dans le cadre des
festivités marquant la célébration de la journée
Internationale de la Douane**

Mesdames et Messieurs,

Chers amis partenaire,

L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), célèbre le 26 janvier de chaque année la « journée Internationale de la Douane ».

Notre pays le Congo, est membre de l'OMD.

La communication est le cheval de bataille de l'OMD qui a constaté que l'administration des douanes est méconnue du public.

Pour commémorer cette Journée, la Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects a conçu un programme comportant entre autres manifestations une « journée Portes ouvertes ». Cette cérémonie s'est déroulée dans tous les Départements du Congo le jeudi 24 janvier 2008.

Dans le Département du Kouilou, depuis le 26 octobre 2007, dans le cadre de la communication Douane – opérateurs économiques, nous avons institué tous les vendredis la « journée du Partenaire » à partir de 8 heures. C'est un espace de concertation où nous nous retrouvons pour débattre de nos préoccupations communes en vue de trouver des solutions conformes à la réglementation douanière.

Aujourd'hui, 25 janvier 2008, plus que les autres vendredis, nous sommes à votre entière disposition. Devant les médias audiovisuels ici présents, nous vous donnons, chers partenaires, l'occasion de parler librement, de nous interroger à cœur ouvert sur tous les points qui constituent encore des zones d'ombre dans les relations que vous entretenez avec l'administration des douanes.

J'invite le public ainsi que les journalistes qui ont le devoir d'informer les citoyens du Département à découvrir ce qui se cache derrière la nébuleuse que représente pour nos concitoyens la réglementation douanière. Aujourd'hui donc, vous avez la parole.

Je vais m'arrêter là et vous inviter très respectueusement à toutes les questions qui vous préoccupent au sujet de cette grande administration qui est et qui doit être votre service. Puisse cette journée « portes ouvertes » vous être profitable.

Une conférence-débat sur le thème de « la lutte contre le trafic illicite de drogues et de produits psychotropes » et sur le thème de la Direction Générale des Douanes, « l'éthique du douanier face à la modernisation des procédures de dédouanement »

aura lieu demain, samedi 26 janvier, à 10H00, à l'Hôtel M'BOU MVOUMVOU. Votre présence est vivement souhaitée pour débattre de ces thèmes très actuels qui nous concernent tous.

Vive l'organisation Mondiale des Douanes !

Vive la Douane Congolaise et son Directeur Général, le Colonel Jean Alfred ONANGA !

Vive les opérateurs économiques !

Je vous remercie.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



Compte Rendu de la Journée

« Porte ouvertes »

**Organisée le vendredi 25 janvier 2008 à
l'occasion de la célébration de la journée
Internationale de la Douane**

Après le mot introductif du présentateur de la cérémonie, le colonel Daniel ITOUA, et le discours d'ouverture de Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou, la parole a été accordée aux participants pour leur permettre de s'exprimer à cœur ouvert sur toutes les questions qui les préoccupent au sujet des procédures douanières.

1. De la prorogation et de l'annulation des enlèvements directs des marchandises (IM9)

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a soulevé la question des habilitations en matière de prorogation et d'annulation des IM9.

Le Chef de Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique a fait savoir que les Chefs de bureau signataires des IM9 sont habilités à les proroger, tandis que l'annulation relève de la compétence exclusive de Madame la Directrice Départementale.

2. De la mention « apurement » sur les attestations d'exonération

M. Alain MOULEBOU de TONGA TRANSIT s'est plaint de l'apurement par l'Inspecteur des Brigades Port d'une attestation d'exonération établie pour le compte de l'Ambassade de Chine, alors qu'elle ne devait pas être soldée pour cette opération provisoire, à savoir l'enlèvement direct qui doit être apuré par une déclaration de mise à la consommation.

Madame la Directrice a reconnu l'erreur du service et a rassuré l'intervenant que celle-ci sera réparée par l'autorisation de mise à jour de l'attestation d'exonération.

3. Des fausses déclarations d'espèce constatées par les brigades

Un journaliste de Télé Congo a soulevé la question de savoir comment sont traitées les fausses déclarations d'espèce constatées par les brigades.

Madame la Directrice a expliqué à l'assistance que l'évolution de la technologie rend difficiles les contrôles douaniers, dans mesure où la fraude documentaire prend de l'ampleur par l'utilisation des scanners et des photocopieurs qui permettent de produire de « vrais faux documents » dans le but d'éluder les droits et taxes de douane.

Le Chef des opérations commerciales du Bureau Principal Port et l'Inspecteur ILOBAKIMA Angèle ont fait savoir que les dossiers de dédouanement sont analysés sur la base des documents joints. Lorsque les agents des brigades, qui sont en contact avec les marchandises, décelèrent de fausses déclarations d'espèce, ils procèdent à des liquidations supplémentaires et appliquent les amendes prévues par le code des Douane.

4. De l'application de Note de Service N°423/MEFB/DGDDI du 03 octobre 2007 relative à l'inspection des marchandises par COTECNA

Madame NGAMA MOUANZA Bernadette, de l'Agence Congolaise d'Informatique a traduit la préoccupation des opérateurs économiques relative à l'application de la Note de Service n°423/MEFB/DGDDI du 03 octobre 2007 concernant l'inspection des marchandises par COTECNA.

Madame la Directrice a tenu à rappeler le caractère coercitif de la Note de Service n°423, prise en application de la Convention signée entre l'Etat Congolais et la Société COTECNA, qui donne mandat à la société COTENA de certifier les valeurs des marchandises avant leur embarquement à destination du Congo. Toute personne qui importe des marchandises d'une valeur supérieure ou égale à 3.000.000 F CFA, doit ouvrir un dossier auprès de COTECNA Congo, qui joindra son bureau de liaison dans le pays concerné, afin de procéder à l'inspection des marchandises avant embarquement.

Au cas où les marchandises n'ont pas été inspectées avant embarquement, seul le Directeur Général des Douane est habilité à autoriser une inspection des marchandises à destination. Une fois l'autorisation obtenue, l'importateur doit attendre que COTECNA et la Douane programment l'inspection. Or la réglementation ne prévoit que onze (11) jours francs pour le séjour des marchandises dans les magasins du Port. Au-delà interviennent les frais de magasinage, de surestaries etc.

A la fin de la procédure, l'importateur devra payer une amende de 20% sur la valeur attestée par COTECNA, ainsi que les honoraires de COTECNA, sans compter les droits et taxes de douane calculés sur la valeur attestée.

Madame la Directrice Départementale a demandé qu'une copie de la Note de Service N° 423 soit mise à la disposition de la presse, les partenaires assidus l'ayant déjà reçue.

5. De la raison d'être d'une cellule de concertation Douane – Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)

Madame NGANGA Bernadette de l'Agence Congolaise d'Informatique a soulevé également la question de la raison d'être de la cellule de concertation Douane – PAPN.

Madame la Directrice a précisé que la mise en place d'une Cellule de concertation Douane – PAPN s'inscrit dans le cadre de la politique de communication prônée par Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects. Cette a été créée pour régler les problèmes des deux Administrations dont les activités sont intimement liées en raison de l'espace commun de travail qu'est le Port de Pointe-Noire.

Une Cellule de concertation Douane – Colonel des Chargeurs a également été mise en place pour les mêmes raisons de communication, compte tenu de l'imbrication des activités des deux administrations.

6. Des demandes de renouvellement des crédits d'enlèvement

Monsieur NGOUALA de NGOUALA TRANSIT a voulu connaître la procédure relative à la demande de renouvellement des crédits d'enlèvement.

La Note de Service N° 032/MEFB-CAB du 22 janvier clarifie la procédure. Vu son importance, tous les transitaires en sont ampliataires.

Le Receveur Principal Départemental reçoit les dossiers et les transmet à la Direction Générale, ce qui évite aux partenaires le déplacement d Brazzaville.

Madame la Directrice Départementale a rappelé que les comptes créditaires avaient été bloqués depuis le 30 novembre 2007. Pour obtenir l'autorisation d'ouverture d'un compte créditaires au titre l'année 2008, il faut solder le(s) compte(s) de 2007 et obtenir la mainlevée de la part du Receveur principal des douanes ainsi que les soumissions cautionnées bancaires au titre de l'année 2008.

7. De la lenteur dans le traitement des mises à jour des attestations d'exonération

Monsieur BAKALA de TRANSLO a soulevé le problème de la lenteur dans le traitement des mises à jour, alors que les textes en vigueur prévoient trente jours pour la régularisation des enlèvements directs. D'après lui, le traitement des dossiers nécessite parfois treize jours. En ajoutant le délai éventuel de quinze à vingt jours pour la réception des attestations d'exonération, les trente jours peuvent être atteints, voire dépassés et les comptes créditaires automatiquement bloqués dans le système.

Madame la Directrice a souligné que lorsqu'on procède à la mise à jour, la marchandise a déjà été enlevée. Elle a cependant pris bonne note de la préoccupation de TRANSLO et s'est engagée à instruire les Services à faire diligence dans le traitement des dossiers, pour éviter les blocages injustifiés.

Madame la Directrice a expliqué que c'est à cause de la prolifération des fausses attestations d'exonération qu'une vigilance accrue est demandée au Service pour déceler les faux documents, ce qui naturellement allonge les délais de traitement.

8. Du vol de marchandises et d'accessoires de véhicules dans le Port

Répondant à la question de Monsieur BAKALA de TRANSLO portant sur le vol de marchandises et d'accessoires de véhicules dans le Port, Madame la Directrice a reconnu qu'il s'agit là d'un véritable drame pour la communauté portuaire, alors que le Port de Pointe-Noire a été agréé au Code ISPS.

Toutes les personnes présentes dans le port devraient être encadrées par une entreprise privée ou une administration, afin de pouvoir mieux les contrôler et établir les responsabilités en cas de vol. or, les dockers sont des temporaires difficilement contrôlables. Seul leur encadrement par des sociétés de dockers, à l'instar des sociétés de gardiennage, permettrait un meilleur suivi. la question sera examinée au cours des réunions de la cellule de concertation Douane – Port Autonome de Pointe-Noire.

9. Des abattements sur la valeur des véhicules d'occasion importés au Congo

Monsieur BAKALA de TRANSLO a posé en outre la question de savoir si l'on pouvait étendre à tous les importateurs le bénéfice des abattements sur la valeur des véhicules d'occasion importés au Congo.

Madame la Directrice a fait remarquer que la réglementation en vigueur ne prévoit pas une telle possibilité. En effet, la réglementation de la CEMAC fixe les conditions et les qualités pour obtenir l'abattement sur la valeur des véhicules d'occasion. Pour une éventuelle généralisation, la population devra s'adresser aux autorités politiques.

Elle a également informé les partenaires qu'une étude est en cours au niveau du parlement pour limiter l'âge des véhicules d'occasion importés au Congo, afin que notre cher pays le Congo ne devienne pas la « poubelle de l'Occident », avec les risques de pollution, d'embouteillage et d'accidents que cela entraîne.

10. Des ventes aux enchères

Pour terminer, Monsieur BAKALA de TRANSLO a félicité le Service pour les dispositions de vulgarisation prises par le Service des douanes concernant la procédure des ventes aux enchères publiques.

Madame la Directrice a rappelé que les marchandises vendues aux enchères publiques sont acquises aux risques et périls des acheteurs, c'est-à-dire en l'état où elles se trouvent après le séjour au dépôt douane. Les réclamations ne sont donc pas recevables.

Jusqu'à la veille de la vente, le destinataire réel d'une marchandise en dépôt a la possibilité de la dédouaner et de l'enlever, d'où le faux procès fait à la douane de s'approprier tout ou partie des produits destinés à la vente.

Madame la Directrice a également souligné que la vente aux enchères prévue pour le 02 février 2008 fera l'objet d'une stricte surveillance. L'accès du pic sera conditionné par la justification des moyens de paiement, étant donné que le paiement se fera sur place, au comptant et en liquide. La sérénité de la vente ne devra pas être perturbée par les badauds qui ne permettent pas de proposer des montants en deçà de la mise à prix, ce qui est illégal.

Pour conclure, Madame la Directrice Départementale a vivement remercié Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le Colonel Jean Alfred ONANGA, d'avoir choisi le Département du Kouilou pour abriter la célébration officielle de la Journée Internationale de la Douane et d'avoir organisé à cette occasion des Journées « Portes ouvertes » dans toutes les circonscriptions douanières.

Au nom du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, et en son nom personnel, Madame la Directrice Départementale a remercié tous ceux qui ont bien voulu participer à cette journée.

Elle a saisi l'occasion pour rappeler que tous les vendredis, de 8H00, c'est la « journée du partenaire », réunion au cours de laquelle elle-même et ses collaborateurs sont là pour répondre aux préoccupations des opérateurs économiques.

Les participants n'ont pas caché leur satisfaction et ont promis être nombreux à l'Hôtel M'BOU MVOUMVOU, le lendemain, 26 janvier 2008, pour la conférence – débat.

Vive l'Organisation Mondiale des Douanes !
Vive les Douanes Congolaises !
Vive la journée « Portes ouvertes » !

Commencée à 8H35, la réunion a pris fin à 10H15./.-



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**Mot du Présentateur à l'occasion de
La Conférence-débat sur le
Thème : « l'éthique du douanier face à la
modernisation des procédures de
dédouanement »
Pointe-Noire le 26 janvier 2008**

Monsieur le Préfet de Pointe-Noire,

Monsieur le Président de la Cellule Anti-corruption près le MEFB

Messieurs, mesdames les experts de l'O.M.D,

Monsieur le Représentant du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects,

Messieurs les Directeurs Centraux,

Madame la Directrice Départementale de Douanes et Droits Indirects du Kouilou

Distingués Invités,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

A l'occasion de la présente conférence-débat organisée pour commémorer la Journée Internationale de Douane, je vais d'emblée m'acquitter d'un devoir, celui de souhaiter à tous la bienvenue dans la ville océane, capitale économique du Congo, notre cher beau pays.

Il sied tout de même de circonscrire l'événement du jour. Il s'agit bien et tout naturellement de la célébration de la journée Internationale de Douane célébrée le 26 janvier de chaque année.

Pourquoi le 26 janvier ?

Cette date n'est pas fortuite. Elle correspond à la tenue de la session inaugurale, en 1953, du Conseil de Coopération Douanière créée en 1952.

Le Conseil de Coopération Douanière est l'application de l'Organisation Mondiale des Douanes actuelle.

Cette instruction compte actuellement 171 pays membres dont le Congo notre pays traite 98% du commerce international. Pour l'année 2008, Pointe-Noire ou Ponton la belle comme le di les admirateurs de cette ville océane, a été hautement honorée pour abriter ledit événement sur instruction de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

A cette occasion, plusieurs activités ont été retenues, principalement la conférence-débat dont le thème porte sur « l'éthique douanier face à la modernisation des procédures de dédouanement ».

Sur ce, l'honneur me revient de formuler mon invite tour à tour :

- à Madame le Directrice Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou pour son mot de bienvenue.
- A Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes pour la lecture du message du Secrétaire Général ;
- A Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects pour sa communication à l'ensemble du personnel des Douanes ;
- En enfin à Monsieur le préfet de Pointe- Noire pour allocution d'ouverture ;
- Fin de cérémonie.

La conférence-débat interviendra aussitôt après le départ des autorités.

Je vous remercie de votre attention toute particulière à mon mot introductif.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**DISCOURS DE MADAME LA DIRECTRICE
DEPARTEMENTALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DU KOUILOU
A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE
DE LA DOUANE
POINTE-NOIRE, LE 26 JANVIER 2008**

Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire,
Monsieur le Député – Maire de la Ville de Pointe-Noire,
Monsieur le Commandant de la Zone Militaire de Défense N°1,
Monsieur le Représentant Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget,
Monsieur le Président de la Cellule Anti - Corruption,
Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects par intérim,
Messieurs les Directeurs Centraux,
Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel sentiment de fierté que je prends la parole au nom de tous douaniers des Départements de Pointe-Noire et du Kouilou et en mon nom personnel, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Douane pour souhaiter la cordiale bienvenue à toutes les personnalités qui ont fait le déplacement de Pointe-Noire, havre de paix, capitale économique de notre pays.

Je saisis cette occasion qui m'est offerte, pour formuler à l'égard de toutes les autorités ici présentes, tous nos vœux de bonheur, de prospérité, de santé et paix, au seuil de cette nouvelle année 2008.

De même, je tiens à vous remercier Monsieur le Directeur Général par intérim d'avoir choisi notre Département pour abriter la célébration de la Journée Internationale de la Douane en raison de l'intérêt stratégique qu'il représente.

En effet, Pointe-Noire est une ville portuaire par nature et cette journée qui est célébrée par l'Organisation Mondiale des Douanes sous le thème de la lutte contre le trafic illicite des drogues et des produits psychotropes intéresse notre pays et notre contrée au premier chef.

Chers autorités ici présentes,
Monsieur le Directeur Général par intérim,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues, distingués invités,

Au plan national, nous commémorons cette journée sous le thème « **L'thétique du douanier face à la modernisation des procédures de dédouanement** ».

Ce thème constitue un véritable défi, une orientation de travail qui nous engage à nous impliquer résolument dans la modernisation de nos procédures de

dédouanement pour améliorer les recettes de l'Etat Congolais dont le budget est essentiellement fiscal et lutter efficacement contre la fraude commerciale.

C'est aussi une invite à une plus grande disponibilité qui traduira vos directives en actes sur le terrain, une invite également à l'observation scrupuleuse des objectifs fixés par le gouvernement de la République à travers la prise en compte des mécanismes de modernisation de notre outil de travail, la simplification des procédures, et leur sécurisation.

**Chers autorités ici présentes,
Monsieur le Directeur Général par intérim,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Distingués invités,**

Face à tous les engagements que nous prenons ici et maintenant, notre souhait serait que le public utilisateur de nos services soit interpellé, car, si j'appelle de toutes mes forces collègues douaniers au renforcement de la probité morale au sein de nos rang, j'invite instamment les opérateurs économiques au respect scrupuleux des règles et devoirs, qui nous conduiront tous à l'amélioration de notre productivité.

**Chers autorités ici présentes,
Monsieur le Directeur Général par intérim,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Distingués invités,**

Pour terminer, permettez-moi de remercier très chaleureusement toutes les autorités, qui ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie.

**Vive l'OMD !
Vive la journée Internationale de la Douane !
Vive la Douane Congolaise !
Bonne fête à tous !**

Je vous remercie.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**Message du Secrétaire Général de
l'Organisation Mondiale des Douanes à
l'occasion de la Journée Internationale de
la Douane lu par Monsieur le Directeur de
Contrôle des Services l'Inspecteur
Principal Joseph MVOUAMA**

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA DOUANE 2008

La Journée Internationale de la douane, ce 26 janvier 2008, est centrée sur la lutte contre le trafic illicite de drogues et de produits psychotropes pour toute une série de raisons.

Une actualité abominable. Non contents de propager plus encore leur poudre mortelle sur l'ensemble du globe, de rendre la jeune génération toujours plus dépendante de substances illicites et tirer des profits financiers considérables, les trafiquants de drogues usent de la force et de la violence les plus extrêmes. Leur objectif est de frapper l'opinion publique et démontrer leur pouvoir en n'hésitant pas à défier les autorités en s'en prenant directement aux représentants de la force publique.

Faut-il rappeler ici qu'un commando a tué plusieurs militaires, agents des douanes, employés de sécurité, courtiers en douane mexicains, au cours du mois de décembre 2007 suite à, la saisie d'une demi - tonne de cocaïne en provenance de Colombie. Malheureusement, ceci ne reste qu'un fait divers dans le flot incessant de violences perpétrés par les organisations criminelles et mafieuses.

Une ingéniosité incroyable. Les trafiquants de cocaïne colombiens ne lésinent pas sur les moyens. Ainsi, pour assurer un meilleur service de ravitaillement de leurs clients, de passer plusieurs dizaines de tonnes de cocaïne en une seule fois, ils ont opté pour un transport par submersibles. Ainsi, depuis 2005, 18 sous-marins ont été interceptés par la marine colombienne au large de la côte pacifique de la Colombie. Les deux derniers en date ont été sabordés par l'équipage qui a voulu détruire la cargaison illicite avant qu'elle ne soit saisie par les autorités. Quant aux moyens cachés, chaque saisie effectuée par les services douaniers laisse rêveur au regard des techniques de dissimulation utilisées.

Un danger sournois. L'exploitation du manque de moyens et des faiblesses politiques de certains pays devient le slogan de mobilisation des trafiquants. Les nombreuses récentes saisies de cocaïne réalisées en Afrique et en Europe ont dévoilé de nouveaux circuits pour l'acheminement de cette drogue d'Amérique latine vers l'Europe. L'Afrique de l'Ouest apparaît comme la plaque tournante de ce trafic. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le crime (ONUDC) signale que les saisies de cocaïne des pays africains ont été 60 fois supérieures en quantité à ce qu'elles étaient en 2002, au cours des neufs premiers mois 2007. Ce nouvel itinéraire procure aux trafiquants d'indéniables avantages qui ne pourront que s'amplifier par la fragilisation des économies de ces pays. L'argent de la drogue corrompt, pervertit et déstabilise tout sur son passage. Des narcos-Etats constituent un danger pour la communauté internationale. Quelle peut être l'action internationale des services impliqués dans la lutte contre le trafic de drogue devant une telle démesure ?

Même si des progrès considérables ont été réalisés, il reste beaucoup à faire. Selon les données disponibles à l'échelon international publiées dans le rapport « Douanes et drogues 2006 de l'OMD », les saisies de drogues, tout type confondu, ont fortement augmenté.

Selon le rapport de l'ONU DC, il semblerait que près de la moitié de la cocaïne et 25% de l'héroïne produite soient néanmoins interceptés. Sur 200 millions de personnes qui consomment des drogues chaque années à titre occasionnel ou permanent, 80% d'entre eux sont des consommateurs de cannabis.

Ces signes ne doivent pas nous bercer d'illusions car la situation reste fragile. Faut-il accepter l'idée que 8 000 consommateurs de drogues mourront cette année en Europe ? Ou que 5% de la population de l'Union européenne aient consommé de la cocaïne en 2007 ?

La mondialisation des échanges a fait exploser l'offre et la demande aussi bien pour le commerce licite qu'illicite. Si pour le commerce licite les opérateurs recherchent des points de passage où des facilités, c'est-à-dire des zones où tout est négociable notamment les opérations illégales.

L'actualité nous montre d'ailleurs que rien ne les arrête. Ils n'hésitent pas à changer d'itinéraire, de moyens de transports, à procéder à des ruptures de charge. Ainsi, les organisations criminelles profitent des difficultés voire parfois du vide existant en terme de coopération et d'assistance mutuelle administrative ou judiciaire. Elles se sont adaptées aux changements économiques et se sont intégrées dans le flux de l'économie légale en utilisant notamment toutes les nouvelles technologies pour tirer un maximum d'avantages et de profits. Aussi, les opérations illicites se noient dans le tourbillon des opérations journalières et il est très difficile de démêler l'écheveau du légal et de l'illégal.

Plus aucun pays n'est épargné par le trafic de drogues. Auparavant si nous avions des pays producteurs d'un côté et des pays consommateurs de l'autre, nous sommes maintenant en présence de pays producteurs, de pays de transit, de pays leurre, de pays de livraison et de pays de destination, certains cumulant plusieurs qualificatifs. Quant au « pays de consommateurs », cette terminologie n'a plus aucun sens puisque tous les pays le sont devenus.

Nous devons coordonner nos efforts, renforcer notre coopération mutuelle, améliorer l'échange de renseignement, utiliser au mieux tous les outils et instrument disponibles tout en faisant preuve d'un haut niveau d'éthique.

La lutte contre le trafic de drogues, priorité du Secrétariat de l'OMD, s'appuie sur une stratégie mondiale du renseignement dans laquelle le rôle de chacun des intervenants et notamment celui de l'OMD est défini, une meilleure utilisation des outils existants ainsi que des propositions de mise en œuvre de nouveaux instruments et méthodes sont suggérés.

L'action de l'OMD en ce domaine s'articule autour d'outils performants. Le CEN (Customs Enforcement Network), Réseau douanier de lutte contre la fraude, devenu opérationnel en 2000 rassemble plus de 155 administrations Membres de l'OMD autour d'une base de données (175000 informations se rapportant à des infractions douanières), d'un système d'informations et de communication, d'un site Internet spécifique et d'une base de données des moyens cachés. Le nombre croissant de

fonctionnaires des douanes utilisant chaque jour ce réseau témoigne de son efficacité.

De même, les opérations régionales ou internationales en matière de lutte contre le trafic de produits stupéfiants, qui ont été réalisées avec l'utilisation de l'outil de communication CEN COMM2 ont connu un succès croissant depuis 2005 ; année de sa mise en service et de nouvelles actions sont programmées. 13 opérations touchant différents domaines de fraude mais principalement les drogues ont été menées en 2007 au moyen du CEN COMM, soit deux fois plus qu'en 2006.

Pour compléter efficacement ce dispositif de lutte contre la fraude, l'OMD héberge l'Unité Opérationnelle de Coordination (OCU). Disposant de tout le matériel nécessaire (ordinateurs connectés à Internet, lignes téléphonique, télécopieurs). Cette unité indépendante du Secrétariat permet d'assurer la coordination entre les Membres de l'OMD participant à une opération donnée ainsi qu'avec les autres services non douaniers impliqués.

Il est urgent d'agir et de notre devoir à tous de se mobiliser sur la lutte contre les grands trafics, non pas simplement pour cette Journée Internationale de la douane ou tout au long de cette année, mais de manière constante et durable. Le Secrétariat a programmé pour 2008 toute une série d'actions autour de ce sujet majeur pour l'évolution de nos sociétés.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**Allocution du Directeur Général des
Douanes et Droits Indirects p.i. à
l'occasion de la célébration de la Journée
Internationale de la Douane le 26 janvier
2008**

**Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire,
Monsieur le Représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et du
Budget,
Monsieur le Député Maire de la ville de Pointe-Noire,
Distingués invités,
Chers collègues,**

En cette journée du 26 janvier 2008, grande est ma joie de vous savoir nombreux dans cette salle. Votre présence parmi nous rehausse d'un éclat particulier, la célébration de la Journée Internationale de la Douane. Cet honneur, que vous rendez à l'administration des douanes à Pointe-Noire, est à la hauteur de ce département dans la réalisation de nos objectifs économiques et financiers.

**Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,**

Comme le souligne les rapports auxquels vous avez certainement accès, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a placé cette journée sous le thème de « **La lutte contre le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes** ». c'est dire combien , pour la communauté internationale, la consommation de la drogue est devenue une préoccupation planétaire.

Au plan national, en vue de renforcer les capacités de la lutte contre le trafic des drogues et des stupéfiants, il a été retenu, de sensibiliser les douaniers sur la notion d'éthique face à la modernisation des procédures de dédouanement.

En un mot, le moment est plus que jamais venu de mener un travail d'assainissement de nos mœurs professionnelles en vulgarisant ce qui constitue d'âme même de notre corporation, je voudrais parler de l'éthique et de la déontologie professionnelle. N'était-il donc pas temps, que Pointe-Noire, qui rassemble le plus gros de nos effectifs, serve de cadre aux exposés et débats prévus à cet effet.

Par ailleurs, pour un relief particulier à cette célébration, nous avons voulu que soit évoquée notre contribution à la lutte mondiale contre le trafic illicite des drogues et des stupéfiants, car nos services sont de plus en plus sollicités aux frontières.

De nombreuses saisies de drogues opérées sonnent l'urgence de resserrer nos rangs, de moderniser nos outils de travail et de soigner nos pratiques, afin que le Congo ne serve plus de fumier aux trafiquants de tout genre.

**Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,**

En évoquant les axes autour desquels se célèbrent aujourd'hui la Journée Internationale de la Douane, j'ai voulu en souligner l'importance, afin de solliciter la participation et la contribution de tous, aux échanges qui, je le pressens, seront profitables.

Je ne saurais terminer mon propos sans saisir cette occasion qui m'est offerte pour vous présenter mes vœux les meilleurs pour cette année.

Vive l'Organisation Mondiale des Douanes

Vive les Douanes Congolaises

Je vous remercie



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**Allocution du Préfet de Département
de Pointe-Noire à l'ouverture de la
Conférence Débat organisée dans le cadre
des festivités marquant la célébration de la
Journée Internationale de la Douane**

Monsieur le Président du Conseil Municipal, Député, Maire de la Ville de Pointe-Noire ;
Monsieur le Représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
Monsieur le Directeur Général des Douanes Congolaises par Intérim ;
Monsieur le Président de la Commission de la Lutte contre la corruption ;
Madame la Directrice Départementale des Douanes ;
Excellences, Messieurs les Consuls Généraux et Honoraires ;
Mesdames, Messieurs, du Corps constitué dans vos rangs et prérogatives ;
Distingués invités.

La République du Congo de par sa situation géographiquement favorable a toujours œuvré pour mériter la confiance de ses pairs afin d'occuper une place de choix dans le Concert des Nations, dont elle est signataire des nombreux textes qui l'organisent ; notamment au sein des Organisations Internationales en l'occurrence l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

La mission principale de l'Organisation Mondiale des Douanes demeure le renforcement des capacités opérationnelles ses membres, son importance et sa place dans tous les continents ne sont plus à démontrer car, la célébration de la Journée Internationale de la Douane ce jour en est une preuve tangible.

Si, par définition, la Douane est une branche de l'administration publique chargée de contrôler le passage des biens et des capitaux aux frontières et de percevoir les droits et taxes imposés sur les marchandises à l'entrée et à la sortie d'un pays, la Douane devra jouer un rôle éminemment important dans l'économie congolaise pour espérer atteindre les attentes du Président de la République, **Chef de l'Etat, son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO** contenues dans son programme de société la « Nouvelle Espérance » à savoir : faire basculer l'économie congolaise de sa situation de précarité et d'instabilité vers une situation de précarité et d'instabilité vers une situation de croissance régulière, assise sur une base de production diversifié et modernisée, alors le préalable de l'éthique de l'agent des Douanes devient indispensable.

Mesdames, Messieurs,

L'accès à la compétition économique planétaire impose aux agents de l'Etat en Général et aux Douaniers en particulier une tenue exemplaire en vue d'une contribution toujours significative au budget de l'Etat.

Monsieur le Directeur Général des Douanes Congolaises ;
Madame la Directoire Départementale des Douanes ;

Je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour le choix du thème que vous avez bien voulu intituler « l'éthique du douanier face à la modernisation des procédures de dédouanement », car il interpelle la société congolaise toute entière.

De ce fait, je vous invite à une réflexion saine, dynamique et fertile.

Au nom de son **Excellence Pacifique ISSOÏBEKA**, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Je déclare ouverte la présente conférence débat.

Je vous remercie.



DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**EXPOSE SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES
DROGUES ET DES PRODUITS PSYCHOTROPES**

**A LA COMMEMORATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA DOUANE
LE 26/01/2008 A POINTE-NOIRE**

Présenté par Monsieur **Antoine OBAME**,
Directeur des Enquêtes Douanières

- Mesdames et Messieurs
- Cadres et Partenaires
- Distingués Invités
- Chers Collègues

Le trafic illicite des drogues, des stupéfiants et des substances psychotropes, comme nous venons de l'entendre, est une actualité horrible bien que certains d'entre nous peut-être ne le perçoivent pas encore comme tel.

Il s'agit en effet d'un danger pour l'humanité, mais un danger sournois qui agit en dessous amis bien en profondeur de nos sociétés.

Les acteurs de ce trafic font de plus en plus preuve d'une plus grande subtilité et n'hésitent pas employer la violence pour échapper à des poursuivants

Le trafic illicite des drogues, des stupéfiants et des substances psychotropes est une affaire de gros sous, qui procure des revenus qu'on ne peut gagner dans le commerce légal.

Avec la mondialisation des échanges, ce trafic a connu un développement sans précédent. Et, le Congo, en tant que membre du concert des Nations, n'est malheureusement pas à l'abri des ravages provoqués par la consommation de ces produits.

Chacun sait qu'à divers niveaux de la société, la drogue est consommée. La consommation des drogues n'est ni l'apanage d'une génération, ni l'affaire d'une classe sociale donnée. Il y a de la drogue pour toutes les bourses et bien sûr, comme dans les voitures, il y a les drogues des riches et les drogues des pauvres. Il y a là la délinquance juvénile et la délinquance sénile.

Ceux qui consomment un produit ne peuvent que se soucier de la pérennité de sa fourniture. Et à ce point, souvent ceux qui combattent, parfois, sont ceux qui favorisent ce trafic.

Mesdames et Messieurs, sous les génériques drogues, stupéfiants, produits ou substances d'origines naturelles ou synthétique qui, introduits dans l'organisme vivant, modifient une ou plusieurs de ses fonctions ou entraînent des troubles du comportement à cause de leurs effets sur la structure mentale.

Et si les douanes, au plan mondial, n'ont affaire qu'avec le trafic illicite de ces substances, vous comprenez par là, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, qu'à côté du trafic illicite, défendu par la loi ou par la morale, il existe un commerce légal de certaines de ces substances qui sont considérées comme nécessaires en ce que, mélangées à certains médicaments, elles provoquent des effets euphorisants et analgésiques en clair (provoquent artificiellement la joie soignent la douleur). Est-ce que cette drogue autorisée est utilisée ? Voilà pourquoi l'on distingue les drogues dures des drogues douces.

La lutte, le combat des services de Douane est orienté vers le trafic des substances entraînant des effets néfastes chez leurs consommateurs auprès de qui l'on trouve par exemple une forte propension à la violence physique, à l'impolitesse, à l'inceste, au viol, au vol, à l'assassinat, etc....et ceci au quotidien.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, au nombre de ces substances, on peut citer :

- le cannabis ou le chanvre indien cultivé dans tous les départements du Congo ;
- la cocaïne ;
- l'héroïne.

Le trafic de ces substances étant global, les pays sont concernés par ce fléau à divers points de vue :

- Soit un pays est producteur, alors il consomme et commercialise ;
- Soit il sert de transit pour des produits venus d'ailleurs et allant vers un autre pays ;
- Soit il est un pays qui sert de leurre pour les trafiquants qui veulent brouiller leurs pistes et semer les poursuivants ;
- Soit il cumule plusieurs de ces fonctions.

Ainsi, lorsque volontairement ou involontairement un pays se retrouve producteur du fait des personnes qui y vivent, de transit ou de consommation ou même de leurre, il se met à attirer l'attention de la communauté internationale.

Dans ces conditions, ce qu'il y a à faire c'est d'associer ses efforts à ceux des autres pays pour combattre un tel fléau qui menace de nous engloutir tous.

Il faut se souvenir que ce fléau était déjà combattu au plan international depuis assez longtemps.

En Afrique Centrale et particulièrement au Congo, la lutte contre ce trafic est une nouvelle guerre en ce que les législations à ce propos ne datent pas de bien longtemps, si ce n'est des services de Police.

C'est ainsi qu'en Douane par exemple, la prise en compte de la nécessité de s'associer à la communauté internationale dans cette bataille n'est clairement exprimée qu'à partir de 1999 avec la création, par Décret n°99-198 du 31/10/1999 portant attributions et organisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, d'un Service Anti-Drogue et d'un service Bureau National de Liaison et du Renseignement chargé de la Documentation au de la Direction des Enquêtes Douanières.

Le Service Anti-Drogue est chargé de la répression à travers mes contrôles qui s'opèrent aux frontières sur les voyageurs, leurs bagages, le fret et sur les envois non accompagnés.

Son activité se déroule principalement dans les aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire (et sans doute bientôt d'Ollombo), au Beach de Brazzaville, au Port de Pointe-Noire, au port de Yoro au débarcadère de la Main-Bleue à Brazzaville, au Poste de Contrôle de Djiri sur la Route Nationale n°2, au Poste frontalier de Nzassi sur la route du Cabinda, les Bureaux de Poste. Bientôt dans les bateaux à PAPN.

Le Service Bureau National de Liaison et du Renseignement chargé de la Documentation est chargé de fournir à l'organe répressif les renseignements sur :

- les trafiquants ;

- les différents corridors qu'ils empruntent identifiés par nos alliés de par le monde et qui sont communiqués à travers le Réseau Mondial de Lutte contre le Trafic des Produits Stupéfiants (CEN COMM2), par exemple ce réseau a communiqué que la drogue venue du Congo est passée par la Poste ;
- les modes opératoires ;
- les complices ;
- les consommateurs ;
- etc...

pour permettre aux agents sur le terrain par exemple de connaître les techniques de dissimulation employées lors des passages au cordon douanier.

Vous êtes, Mesdames et Messieurs, sans doute pressés d'entendre à quels résultats est-on parvenu ? Qu'avons-nous saisi et détruit ? Parce que c'est cela le Concret !

Hélas, nos saisies sont bien maigres et les raisons sont multiples :

1. Nous ne sommes pas, chargés d'arrêter les fumeurs de chanvre qui sont un peu partout chez nous et à divers niveaux de la société comme il est dit plus haut ; c'est le rôle de la Police, même si nous pouvons coopérer. Nous sommes chargés de la répression des importations, des exportations et du transit de ces produits par leur saisie et leur destruction.
2. il ne s'agit pas d'un comme ordinaire comme celui des chaussures, c'est un commerce qui ne survit que par la ruse et la violence.
3. il faut connaître les produits que vous recherchez et beaucoup d'entre eux se présentent avec l'aspect de produits alimentaires ou de produits chimiques en vente libre. Si donc le personnel ne sait pas identifier les produits prohibés, il n'y a pas de doute qu'ils passeront sous leurs yeux et ne seront saisis éventuellement qu'après avoir parcouru plusieurs milliers de kilomètres. Et c'est souvent le cas chez nous parce qu'il manque cruellement un personnel formé.
4. il manque des moyens matériels adéquats pour la détection de ces produits. Nous ne sommes pas équipés ni en appareils à rayons X, ni en trousse de détection, ni en Test EMIT, ni en chiens, ni d'échantillons et on n'a vu certaines drogues que dans des livres ou sur des photos.
5. nous n'avons pas d'accords de coopération en la matière avec les pays voisins.
6. les équipes se déplacent souvent à pied sur les frontières de terre.
7. les trafiquants sont prêts à tout négocier y compris en utilisant la force parce qu'il s'agit d'une affaire de gros sous. Soit on a vu et on a laissé passer parce que la contrepartie qu'on reçoit permet de régler bien des problèmes ; soit on refuse de s'exposer personnellement quand on n'est pas sûr d'être approuvé ou soutenu par les collègues ou la hiérarchie.

Conclusion

Vous comprenez donc que ces difficultés que rencontre la Douane profite aux trafiquants et si nous ne voulons pas que notre pays accède à la catégorie de pays ou d'Etat voyou, il est grand temps que les décideurs prennent ce problème à bras le corps pour organiser la formation du personnel douanier à

la reconnaissance de ces produits et à l'utilisation des moyens modernes de détection qui doivent absolument être mis en œuvre pour garder les contrôles dans le contexte actuel de la facilitation des échanges et de la circulation des personnes.

Enfin, le Congo doit affirmer sa place dans le concert des nations en apportant sa contribution dans l'enrichissement de la base de données du réseau douanier de lutte contre le trafic des drogues (CEN COMM2) par la connexion à l'Internet et la sensibilisation d'un plus grand public qui pourrait participer à la chaîne de renseignement.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCE ET DU BUDGET**

**DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**DIRECTION DE LA LEGISLATION
ET DU CONTENTIEUX**



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

**EXPOSE SUR L'ETHIQUE DU DOUANIER
FACE A LA MODERNISATION DES
SERVICES DES DOUANES**

I- VOCATION DOUANIERE

Les agents des douanes sont chargés en priorité de lutter contre la fraude et de faciliter le commerce légitime. Ils sont en même temps chargés de collecter pour le compte des Etats les recettes qui leur sont normalement destinées.

Les agents des douanes sont donc préparés à parer toute éventualité qui puisse compromettre au recouvrement de ces recettes. Ils doivent donc développer une morale, un mode de vie et une conduite favorisant le bon déroulement de leur travail, c'est-à-dire développer une éthique professionnelle.

II-ENJEUX DE LA MODERNISATION

Il est souhaitable aux administrations des douanes d'élaborer des législations claires et précises, d'avoir un tarif à l'importation assez modéré, de limiter le nombre de taxe de douane.

- Les procédures douanières doivent être simples. Il faut réduire au maximum les pouvoirs discrétionnaires.

L'automatisation et la télématique sont les éléments à inclure pour lutter contre la corruption. Cela à l'avantage d'éviter le contact entre opérateurs frauduleux et les agents des services des douanes.

- la rotation et les affectations des agents doivent être régulières
- la conformité au cadre des normes SAFE
- l'encouragement du commerce formel par la mise en œuvre des facilitations telles que conçues par la convention de Kyoto révisée.
- L'application rigoureuse du PRR.

III- FRAUDE COMMERCIALE

La fraude commerciale est un fléau mondial. D'aucuns pensent que l'Afrique est le berceau de ce phénomène, et que la douane occuperait une place de choix ; pour tenter d'arrêter ce fléau. Généralement le fraudeur, compte sur le relais que constitue la corruption pour permette à celui-ci de contourner les obstacles douaniers.

Une politique de lutte contre la corruption doit être mise en place pour enrayer ce fléau.

IV- CORRUPTION DESCADRESET AGENTS DES DOUANES

En vue de mener à bien toutes les politiques de facilitation, de simplification et de lutte contre la fraude, il faut tout simplement mettre en œuvre une politique de lutte contre la corruption.

La corruption est un mécanisme dangereux compromettant tout comportement digne de l'agent des douanes.

La déclaration d'ARUSHA reconnaît clairement que la corruption peut mettre en péril le bon fonctionnement de la société et diminuer la capacité de la douane à accomplir ses missions.

Pour palier ce grand obstacle, un plan d'action a été conçu par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), menant la lutte contre la corruption et favorisant le respect de l'éthique.

V-ETHIQUE

Définie comme règle morale, choisie par une profession pour guider ses actes, sa conduite, l'éthique est le moyen le plus sûr pour s'opposer à toute éventualité proche de la corruption. L'Organisation Mondiale des Douanes a développé ce principe dans sa déclaration d'ARUSHA en 1993 pour donner à l'administration des douanes le cadre de référence lui permettant de s'opposer à ce fléau destructeur.

Les agents des douanes ont, pour se conformer à cette éthique, besoin d'une sécurité économique qui leur permet de se passer des promesses alléchantes faites par le corrupteur. Cela étant, un arsenal de dispositions important de dispositions devrait constituer les mesures d'accompagnement de ses règles morales.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



Conférence – débat

**Organisée à l'occasion de la Célébration de la
Journée Internationale de la Douane**

Le 26 janvier 2008

Thèmes :

- + La corruption, la concussion et la fraude**
- + La lutte contre le trafic illicite de
Drogues et de produits psychotropes.**
- + L'éthique du Douanier face à la
Modernisation des services des douanes.**

Interventions, questions et réponses Relatives aux différents exposés.

Introduction

La conférence débat du 26 janvier 2008 à l'occasion de la Journée Internationale de la Douane a été ouverte par le préfet du département de Pointe-Noire, président de la cérémonie.

La modération a été animée par le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique.

Les thèmes débattus ont été les suivants :

- **LA CORRUPTION, LA CONCUSSION ET LA FRAUDE** par Monsieur le Ministre Alphonse NZOUNGOU, Président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude.
- **L'ETHIQUE DU DOUANIER FACE A LA MODERNISATION DES SERVICES DES DOUANES** par l'Inspecteur principal des douanes Belina ONDAMA ANTSA.

Les interventions

1. M. ONDONGO Damase, Directeur Départemental de la Monnaie et du Crédit

- a remercié vivement Monsieur le Directeur Général des Douanes et Madame la Directrice Départementale des Douanes du Kouilou de lui avoir la possibilité de participer à la Conférence – débat, tout en regrettant de ne pas y avoir associé son collaborateur, le Chef du Service de la Réglementation et du Contentieux, dont la présence aurait été fort indiquée eu égard aux thèmes débattus ;
- a souhaité recevoir une copie des trois exposés, pour la qualité desquels il a tenu à féliciter les exposants ;
- a relevé l'importance des mesures d'accompagnement et des moyens à mettre à la disposition des douaniers pour que ces derniers soient à même de lutter efficacement contre la fraude et la corruption, en soulignant que des conditions adéquates de travail et des moyens financiers et logistiques adaptés constituent une condition sine qua non pour endiguer la corruption. ;

Les questions :

1. Quelles sont les principales causes et formes de manifestation de la corruption ?
2. Quels sont les moyens techniques à utiliser pour la détection des drogues dissimulées dans les marchandises importées ?

Les réponses des exposants :

Monsieur le Ministre Alphonse NZOUNGOU

Selon une enquête menée en 2003, les principales causes de la corruption sont :

- le manque de contrôle hiérarchique ;
- les bas salaires ;
- le blocage des effets financiers des avancements et reclassements ;
- les insuffisances du système judiciaire ;
- la nature de la culture
- les pesanteurs ethniques et politiques ;
- le chômage

Conformément aux résultats de la même enquête, aux yeux de l'opinion publique, les faits suivants peuvent constituer à des degrés différents, des formes de corruption :

- accepter un déjeuner gratuit ;
- accepter quelque chose en retour ;
- accepter des cadeaux pour le règlement d'un cas personnel ;
- accepter de l'argent pour régler un problème personnel ;
- violer les textes en vigueur.

M. Antoine OBAME, Directeur des Enquêtes Douanières :

- a relevé la connaissance insuffisante des drogues par les agents des douanes congolais, d'où la nécessité de mettre un accent particulier sur la formation ;
- a déploré le manque de moyens de détection des drogues : (scanners, chiens, etc...) ;
- a souligné l'importance du ciblage et de l'application des critères de sélectivité ainsi que des contrôles physiques décidés par le ciblage dans la recherche des drogues.

Les interventions

2. **M. Lauri NGOEMBE, Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique, Modérateur de la Conférence-débat** a relevé que même dans des pays développés comme la France, où les douaniers bénéficient d'une bonne formation, des salaires confortables et de conditions de travail satisfaisantes, la corruption demeure. A son avis il faudrait chercher d'autres causes à l'existence de la corruption parce que toutes les causes ne peuvent pas être répertoriées.
3. **M. DEHAEMERS, Consul de Belgique, Directeur Général de la Société TAURIUS** a tenu à faire savoir que la corruption constitue un fléau qu'on ne pourra jamais éradiquer à 100%, quels que soient les moyens mis en jeu par la Police, La Justice, la Douane.

4. Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire

- a reconnu que c'est un débat très important ;
- a suggéré que le débat de poursuite avec les douaniers de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou ;
- aurait souhaité que les concepts de corruption et de concussion soient définis par le premier exposant, le Ministre NZOUNGOU Alphonse ;
- a déploré que le débat soit focalisé en général sur le corrompu, en laissant de côté le corrupteur, car pour qu'il y ait corruption, il faut un corrupteur et un corrompu ;
- a relevé que le Code Pénal prévoit des sanctions administratives à l'endroit de l'agent de l'Etat qui ne remplit pas normalement ses missions, mais qu'il n'est plus appliqué ;
- a déploré la lenteur des autorités administratives dans la prise de sanctions à l'encontre des agents qui sont rendus coupables d'actes délictueux, empêchant ainsi la Justice de faire son travail ;
- a fait remarquer que l'éthique et la déontologie professionnelle s'apprennent d'abord dans des écoles spécialisées et des centres de formation professionnelle avant de se poursuivre dans les lieux de travail ;
- a souhaité que des séminaires soient organisés au niveau départemental pour la formation et le perfectionnement de tous ceux qui interviennent dans la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants.

5. Le Directeur de l'Exploitation du Port Autonome de Pointe-Noire 5 (PAPN), représentant Monsieur le Directeur Général du PAPN, empêché, a informé l'assistance qu'il a été rapporté à Monsieur le Président de la République qu'au Port de Pointe-Noire les marchandises importées subissent des manipulations avant d'être remises aux importateurs.

Or, la Direction Générale du PAPN n'est pas en mesure de répondre à cette question parce que le Port ne manipule pas de marchandises. C'est à la Douane qu'il revient de procéder à des visites physiques.

Il a suggéré que la Douane puisse préparer une fiche à la haute attention de la tutelle pour clarifier les choses et faire valoir la nécessité d'installer un scanner pour le contrôle des marchandises.

6. Mme Colette MAGANGA, représentant Monsieur le Directeur Général du Conseil Congolais de Chargeurs empêché

- a remercié la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects pour avoir organisé cette première célébration à Pointe-Noire de la Journée Internationale de la Douane ;

La présence de tous les opérateurs économiques et de toute autre personne intéressée par les questions douanières est vivement souhaitée aux « journées du partenaires » dans le cadre de la communication prônée par l'Organisation Mondiale des Douanes.

Fait à Pointe-Noire, le 28 janvier 2008

**La Directrice Départementale des Douanes
Et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



Discours de clôture

De Monsieur le Directeur Général des Douanes et
Droits Indirects p.i. à l'occasion de la journée
internationale de la Douane
Le 26 janvier 2008

Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

les échanges que nous avons eu au cours de cette conférence débat, sur l'éthique du douanier ont été riches à plus d'un titre, car la notion d'éthique interpelle non seulement l'ensemble de la corporation des douanes mais aussi toute la société congolaise en général.

La Douane Congolaise pour sa part, sous l'impulsion de son Directeur Général, le Colonel Jean Alfred ONANGA est résolument déterminée à améliorer la qualité de ses services à travers la modernisation de son outil de travail et des procédures.

L'organisation Mondiale des Douanes (OMD) à travers la déclaration d'ARUSHA révisée a défini une politique globale et efficace visant à empêcher la corruption et à augmenter le niveau d'éthique douanière.

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

L'administration des Douanes, en raison de son positionnement, de ses pouvoirs spécifiques, de ses missions de recouvrement de fonds publics est confrontée à de multiples risques de comportements déviants qui constituent un manquement grave à l'éthique du douanier.

C'est ici l'occasion de réaffirmer, au nom du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, son engagement à mener une politique basée sur la communication et le dialogue permanent avec les opérateurs économiques pour une meilleure compréhension mutuelle et de promouvoir une culture des affaires qui soit soucieuse, des intérêts du trésor public d'une part, et du secteur privé d'autre part.

J'invite l'ensemble des douaniers à plus d'ardeur au travail, de discipline, de consciences professionnelle et de patriotisme.

Je voudrai remercier particulièrement le Département du Kouilou pour l'accueil, l'hospitalité et la réussite de cet événement.

A vous tous,

Mesdames et messieurs,

Distingués invités,

Qui avez rehaussé de votre présence l'éclat de cet évènement. Trouvez ici l'expression de mes sincères remerciements.

Je déclare close la conférence-débat relative à la Journée Internationale de al Douane 2008.

Bonne fête à tous.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



**Mot du Chroniqueur, le Colonel
Daniel ITOUA
A l'occasion du repas de corps
organisé à Twiga
Pointe-Noire le 26 janvier 2008**

**Monsieur le Préfet de Pointe-Noire,
Monsieur le Président de la Cellule Anti-corruption près le Ministère de
l'Economie, des Finances du Budget,
Mesdames, Messieurs, les experts de l'Organisation Mondiale des Douanes,
Monsieur le Représentant du Directeur Général des Douanes et Droits
Indirects,
Madame la Directrice Départementale de Douanes et Droits Indirects du
Kouilou,
Distingués invités,
Mesdames, mesdemoiselles et messieurs,**

Le repas de corps qui désormais entre dans, les traditions de notre corporation est d'un intérêt capital.

Le repas de corps est plus qu'une simple fête, car il offre l'occasion à la haute hiérarchie de se rapprocher de sa base, les cadres et agents des Douanes.

Le repas de corps vient briser le mythe d'une haute hiérarchie qui apprend les préoccupations des cadres et agents placés sous son autorité directe à travers les rapports seulement.

Le repas de corps permet à tous les douaniers de se côtoyer et de se connaître.

Le repas de corps confirme la thèse selon laquelle la douane est une et indivisible.

Le repas de corps favorise le développement de l'esprit de corps ; principe très cher à Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le colonel Jean Alfred ONANGA.

Et maintenant, permettez-moi de vous donner le programme de la présente cérémonie :

- Intermède musical avec le groupe EZHITO OCEAN ;
- Mot de circonstance de Madame la Directrice Départementale des Douanes et Droits indirects du Kouilou
- Intermède musical avec le groupe « LES BONS BERGERS » ;
- Allocution du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects p.i ;
- Animation avec le comédien surnommé « Maréchal THUI »
- Remise des Diplômes de l'Organisation Mondiale des Douanes ;
- Repas dansant ;
- Départ des autorités politico administratives et douanières ;
- Fin de la cérémonie.

Je vous remercie.

PRIMATURE

**COMMISSION NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION,
LA CONCUSION ET LA FRAUDE**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

**EXPOSE
SUR LA CORRUPTION, LA CONCUSION
ET LA FRAUDE**

**Par Monsieur Alphonse NZOUNGOU
Président de la Commission**

INTRODUCTION

Monsieur le Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects,

Messieurs les Directeurs Centraux,

Madame la Directrice départementale,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier de m'avoir associé aux activités programmées dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Douane, qui est votre journée.

Je me réjouis de cette occasion car elle va me permettre de vous présenter les structures récemment créées pour la répression de ce qui est contraire à l'éthique et partant, de la morale, thème qui va être traité au cours de cette journée.

Cette journée devrait vous amener à faire le point des activités qui sont les vôtres et d'apporter des corrections aux éventuels dysfonctionnements constatés dans le passé. Du reste, c'est la raison pour laquelle vous avez choisi l'autre thème d'aujourd'hui, à savoir, la modernisation des procédures.

En effet, pour être efficace, il nous faut imaginer des structures, des méthodes de travail et des procédures efficaces. Celles-ci doivent être constamment remises en cause pour les adapter aux évolutions de la société.

Votre tâche est donc importante et ne peut être efficacement accomplie que si vous l'assumez dans le respect d'un certain nombre de principes qui privilégient l'intérêt général, avec sérénité, abnégation et désintéressement, dans l'intérêt de tous.

Le thème retenu pour cette manifestation, à savoir la lutte contre le trafic de drogue est aussi important quand on sait quels sont les méfaits de la drogue et des psychotropes, notamment sur la jeunesse qui est l'avenir des nations. Or, il ne passe pas de jour sans qu'on annonce des saisies de cargaison de drogue dans nos pays.

Il vous revient, avec les autres services de répression, de mener à bien cette tâche, en vous appuyant sur la coopération et les Conventions internationales pour que nos jeunes soient à l'abri de ce fléau.

Mais revenons au thème concernant l'éthique du douanier face à la modernisation des procédures de dédouanement.

Je pense que ce thème, tout comme le précédent, est bien choisi car, l'expérience montre que les agents qui n'observent aucune éthique dans leur fonctionnement résistent souvent aux changements. En effet, ces changements peuvent être des révélateurs de leurs mauvais comportements.

Le désordre parfois observé dans les services est sciemment organisé pour échapper aux contrôlés et partant, aux sanctions.

Il faut aussi dire que c'est une bonne chose que ce soit l'administration qu'on pensait contenir le maximum de corrompus, donne le top sur ce thème qui est d'actualité, alors que les autres services sont gangrenés par la corruption, la concussion et la fraude.

1. DEFINITION DE L'ETHIQUE ET DE LA MODERNISATION

Selon le petit Larousse illustré, l'éthique concerne les principes de la morale. Il s'agit d'un ensemble de règles de conduite. La morale c'est l'ensemble des normes, des règles de conduite propres à une société donnée. Il s'agit d'une distinction entre le bien et le mal.

Mais les manquements à l'éthique ne sont pas uniquement sanctionnés par la morale. Elles le sont aussi par le droit. Le système répressif existe à travers la législation sur la discipline et la loi pénale.

Il est certains que nombreux sont les agents de l'Etat qui se conforment aux règles déontologiques et qui sont moralement irrépréhensibles dans leur comportement par rapport à la morale.

Faut-il encore qu'ils opèrent dans un cadre bien organisé, avec des procédures bien précises, tout en leur laissant une marge d'appréciation.

Moderniser les procédures de dédouanement, je devrais dire, moderniser les procédures utilisées par les services publics, c'est-à-dire les rajeunir, en les adaptant aux temps présent ne peut qu'améliorer les services rendus aux usagers de l'administration.

C'est pourquoi chaque administration et singulièrement celle de la douane doit être attentive à l'évolution technologique et aux progrès enregistrés par la société.

Il s'agit d'une tâche difficile, mais exaltante. Préfaçant le livre de Pierre Millon sur le Mal Administratif, Alain Peyrefitte disait : « La réforme administrative est l'un des serpents de mer de la politique française. On en parle toujours, on ne la voit jamais. Sans doute y a-t-il une contradiction dans les termes : l'administration administre, elle ne réforme pas. »

Et pourtant, il nous faut constamment observer les dérives pour les corriger.

Aujourd'hui, des nouveaux concepts apparaissent et sont même inclus dans les exigences des institutions économiques et monétaires internationales. Il s'agit de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Bien que ne constituant pas une fin en soi, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques, constituent des moyens pour atteindre les objectifs que les gouvernants se fixent.

En 1972, les participants au 2^{ème} Congrès Extraordinaire du Parti Congolais du Travail, tenu du 17 au 31 décembre 1972 adoptent un programme prévoyant, ce qui concerne l'administration, entre autre :

- d'instaurer une administration simple, démocratique et entièrement au service de notre peuple.

La modernisation concerne aussi bien les structures qui doivent correspondre aux activités du service, les textes, les relations entre les services et les relations des services avec les usagers.

S'agissant des structures, il convient de préciser, qu'après avoir connu toutes sortes de transformation dont l'institution de la trilogie déterminante, les réformes opérées à la suite des bouleversements des pays de l'Est, ont eu pour objectif d'adapter l'organisation administrative à la nouvelle donne mondiale : le libéralisme, sensé apporter un mieux être pour les populations.

Malheureusement, sous prétexte de démocratie restaurée, des comportements déviants se sont installés. Les usagers des services publics continuent à se plaindre du fonctionnement de l'administration.

Dans son programme électoral intitulé la Nouvelle Espérance, le Président Denis SASSOU –NGUESSO, dans le premier engagement, prévoit, entre autre, de rénover l'administration publique, de renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la bonne gouvernance en son sein.

Ainsi, l'administration est au centre de l'action gouvernementale et les différents projets prévus dans la Nouvelle Espérance ne pourront voir le jour que si chaque administration, dans le domaine qui est le sien, réfléchit sur les conditions de réalisation desdits projets.

L'administration est donc au centre de l'exercice du pouvoir d'Etat, qu'il exerce sous l'autorité et le contrôle des autorités politiques. Ce qui implique de la part des agents qui la composent un élevé du devoir, une pleine compréhension de l'intérêt général et une intégrité à toute épreuve.

S'agissant de la relecture des textes, il faut noter qu'une partie de la législation lois appliquée ne correspond plus, parfois, aux enjeux actuels du développement et ne prennent pas en compte les évolutions.

En effet ce n'est qu'avec l'instauration d'un Etat de droit qu'on peut amener les agents de l'Etat à poser des actes positifs et réguliers, car la crainte du gendarme, c'est le commencement de la sagesse.

Dans ce sens, il convient de procéder à l'inventaire des textes qui paraissent désuets et effectuer leur mise à jour ou leur révision.

La simplification des procédures permet un gain de temps. On peut citer à ce sujet le gain en temps et en efficacité généré par l'allègement des procédures de création des entreprises, avec la mise en place du Centre de Formalités des Entreprises. Il

suffit aujourd'hui de trente minutes pour créer une entreprise au lieu de deux ans auparavant.

Les relations de l'Administration sont importantes. Elle constitue un élément de transparence dans la gestion des services publics.

Elle a pour objectif de :

- Mettre l'information à la portée du public. . Il revient par exemple au service public de faire connaître les informations sur les codes, traités, lois et règlements, les comptes rendus des actes d'utilité publique.
- Etablir la relation et le dialogue pour remplir un rôle permettant de rendre le service précis attendu en organisant l'accueil, l'écoute, le dialogue :
- Présenter et promouvoir les services offerts par l'administration. Il s'agit de faire savoir ou de faire valoir les services offerts aux usagers du service.
- Faire connaître les institutions elles-mêmes tant par une communication interne qu'extrême.
- Mener des campagnes d'information, voire des actions de communication d'intérêt général. Il s'agit de campagne d'information sur des sujets spécifiques relevant de la politique gouvernementale, par exemple l'emploi ou la formation ou les grandes causes sociales.

On peut en conclure que la communication publique, bien organisée, est un élément de transparence dans la gestion de la chose publique.

Les journées portes ouvertes que vous avez organisées militent dans ce sens.

Il convient donc d'organiser :

- la circulation de l'information au sein de l'administration ;
- les relations de l'administration avec les usagers ;
- les relations avec l'extérieur.

Il faut éviter la constitution d'empires et avoir conscience que nos actions poursuivent le même objectif.

Le succès ne peut être qu'un succès collectif. Il faut donc que le fonctionnaire intègre un esprit nouveau, un esprit d'équipe, en prenant en compte, à l'occasion de l'analyse des dossiers et de la prise des décisions, la dimension de tous les problèmes induits par ledit dossier.

Par ailleurs, il faut améliorer la perception que les usagers ont de l'administration. D'abord en faisant en sorte que les fonctionnaires améliorent leur comportement. Ce rôle est dévolu aux chefs qui doivent sanctionner les manquements, les dérapages et notamment les mauvaises tendances (corruption, concussion, détournements du plus grossier au plus subtil).

Il faut ensuite créer les conditions pour que l'utilisateur renouvelle sa confiance dans sa fonction publique qui doit continuer à privilégier l'intérêt général.

Dans cette optique, des services d'accueil capables de donner des renseignements, dans des locaux accueillants, devraient être créés.

Actuellement, on observe une tendance au repli de l'administration sur elle-même. Certains services se barricadent pendant les heures officielles d'ouverture des bureaux.

Ce comportement n'est pas de nature à entretenir une bonne opinion de l'administration de la part de ses usagers.

Tout ce qui précède suppose la mise en place d'une politique de formation allant de la formation initiale au perfectionnement et au recyclage des agents dans le cadre d'une gestion prévisionnelle.

Il est évident que si cette gestion est organisée ailleurs, il sera difficile de contenir « l'envahissement » des agents provenant d'autres corps et non formés pour la douane.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de nommer un inspecteur des douanes magistrat. La solution serait que chaque administration dispose d'un « tableau d'effectifs » qui fixerait chaque agent dans son administration d'origine.

II. LES STRUCTURES DE CONTROLES

Il y a les structures administratives traditionnelles constituées par les inspections générales des différents départements ministériels et l'inspection générale d'Etat qui a une compétence générale de contrôle.

Existent également un contrôle juridictionnel assuré par la Cour des Comptes et les tribunaux de droit commun pour ce qui concerne les infractions pénales.

Notre présentation portera essentiellement sur les structures récemment créées pour traquer la corruption, la concussion et la fraude, savoir la Commission Nationale pour la Lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude et l'Observatoire Nationale Anti-corruption.

Il faut peut-être avant de présenter ces deux structures donner une brève définition des trois concepts de la Corruption, de la Concussion et de la Fraude.

La corruption c'est le détournement ou le trafic de fonction. C'est le fait pour un fonctionnaire ou un agent public d'exiger ou de recevoir ou de faire percevoir au moyen d'offres, promesses, des fonds en vue d'accomplir un acte de sa fonction ou de s'en abstenir.

On distingue la corruption active de la corruption passive.

La Concussion, c'est le fait pour le fonctionnaire, ou un agent public, d'exiger de recevoir ou de faire percevoir sciemment, à titre de droits, taxes, salaires ou des sommes non dues.

Quant à la fraude, vous en connaissez bien la définition et le contenu, c'est grosso modo, l'acte de mauvaise foi, la tromperie, accompli dans le dessin de préjudicier à des droits que l'on doit respecter. C'est un agissement illicite et irrégulier par l'emploi de moyens licites pour violer la loi. C'est le cas de certaines exonérations.

On distingue différents types de fraudes :

La fraude fiscale douanière la fraude électorale la fraude aux examens, etc.

A ce qui précède, il faut ajouter d'autres facteurs qui concourent à miner l'autorité de l'Etat et à favoriser les déviances de toute sorte :

- Détournement de deniers publics
- L'enrichissement illicite
- Le non respect de la chose publique et des biens publics
- La désertion non sanctionnée des agents de leur poste de travail (de nombreuses écoles à l'intérieur du pays sont sans enseignants, les intéressés ayant désertés leur poste tout en continuant à percevoir leur salaire en toute impunité) ;
- Le non respect de la loi sur la discipline ;
- Le retard dans le traitement des dossiers
- Le règlement des problèmes à la tête du client selon le bon vouloir de l'agent, sans respect de la réglementation en vigueur etc.

De tels comportements ne peuvent pas permettre de réaliser des progrès substantiels pour le développement du pays et découragent les investisseurs. Il y a donc lieu de sévir.

III. ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET AUTRES MANQUEMENTS

Il faut tout d'abord noter le rôle des chefs. En effet, ceux-ci possèdent le pouvoir de sanctionner les manquements de leurs collaborateurs qui ne respectent pas les devoirs tels que prévus par la législation en vigueur.

Malheureusement, la loi 1982 et ses décrets d'application sont inadaptés par rapport à la situation actuelle.

En effet, en dehors de l'avertissement et du blâme qui relèvent du supérieur hiérarchique, les autres sanctions doivent être prises soit au niveau du Conseil Ministériel de Discipline, soit au niveau du Conseil National de Discipline. Or, cette législation prévoit une participation du parti et des organisations des masses.

Une révision de cette loi s'impose et la Commission Nationale se propose de proposer des projets de textes au gouvernement.

Outre les autorités hiérarchiques, il y a lieu de souligner le rôle des inspections internes aux différents ministères et des inspections générales : Inspection Générale d'Etat et Inspection Générale des Finances.

Leur rôle et les modalités de leur contrôle vous sont connus.

C'est pourquoi nous avons choisi de vous parler des structures récemment créées pour prévenir quelques uns des fléaux évoqués ci-dessus, savoir la corruption, la concussion et la fraude.

1. COMMISSION NATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CONCUSSION ET LA FRAUDE

La commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude est née des accords passés avec la banque mondiale. En effet, ayant constaté que la corruption et la fraude se sont considérablement développées, elle a exigé la création de deux organes, la commission ci-dessus citée et l'observatoire anti-corruption.

Créée par décret N°2004-323 du 8 juillet 2004 la Commission Nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude a été réorganisée par décret N° 207-155 du 13 février 2007.

Elle est placée auprès du premier Ministre et constitue un organe technique qui assiste le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique contre la corruption, la concussion et la fraude ;

Elle est chargée notamment de :

- Centraliser toutes les informations nécessaires à la prévention et à la détection des faits de corruption et autres infractions assimilées commis dans le secteur privé ou le secteur public.
- Mettre en œuvre le plan d'action du gouvernement de lutte contre la corruption ;
- Apporter un appui technique à tout organisme public ou privé qui sollicite la mise en place d'un dispositif interne pour lutter efficacement contre les actes de corruption, de concussion et de fraude

Initialement et essentiellement composée de membres du gouvernement, elle était présidée par le Ministre des Transports devenu Premier Ministre. Elle est actuellement structurée de la manière suivante :

Bureau de la commission :

- Président : une personnalité nommée par le Président de la République
- Un Vice-président : une personnalité nommée par le Président de la République
- Un Secrétaire permanent : le Conseiller Juridique du Chef de l'Etat

Membres :

- Un représentant du cabinet du Chef de l'Etat
- Un représentant du cabinet du Premier Ministre
- Un représentant du Ministère de la Justice
- Un représentant du Ministère de l'Economie ou des Finances
- Un représentant de la Fonction Publique ou de la Réforme de l'Etat
- Un représentant du Ministère de la Sécurité issu de la Police Judiciaire
- Un représentant du Ministère des Hydrocarbures
- Un représentant du Ministère des Mines
- Un représentant du Ministère de l'Economie Forestière
- Un représentant du Ministère du Commerce
- Un représentant de l'Inspection Générale d'Etat
- Un représentant du Haut –Commissariat à l'Instruction Civique et à l'Education Morale
- Un représentant du Programme National de Gouvernance.
- Portée de décisions

La Commission bien que n'étant pas indépendante, dispose d'une large marge de manœuvre quant à la sanction de ses investigations.

Elle est obligatoirement aussi destinataire de tous les rapports des enquêtes effectuées par des inspections sectorielles et les inspections générales. Elle peut saisir la justice des éventuelles infractions, après une confrontation avec les dits auteurs.

Elle dresse un rapport annuel au Président de la République par l'intermédiaire du Premier Ministre.

Enfin, les membres de la commission prêtent serment de bien remplir fidèlement leurs fonctions dans le respect strict des lois et règlements de la République.

La lutte contre la corruption est devenue le cheval de bataille des gouvernements et des organisations du système des Nations Unies et de l'Union Africaine.

La communauté internationale se mobilise en prenant des mesures efficaces pour décourager, prévenir et réprimer tous les actes de corruption et d'infractions assimilées.

C'est dans ce cadre que notre pays a ratifié les conventions des Nations Unies sur la lutte contre la corruption et celle de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Plusieurs missions d'étude et d'informations se sont rendu auprès d'institutions diverses chargées de la prévention de la corruption : Bénin, Mali, Sénégal –Bruxelles (Office Européenne de lutte anti-fraude).

Le Congo a pris part également part à différentes conférences qui se sont tenues sur ce sujet en 2006 en Afrique du Sud.

En outre, la lutte contre la corruption étant devenu mondiale, elle passe par une action collective et des partenariats renforcés.

C'est ainsi que la Commission a signé un « arrangement de coopération administrative avec l'Office

Européen susmentionné le 10 octobre 2007 à Brazzaville.

Elle s'apprête à examiner avec le Forum des Inspections Générales, les modalités d'adhésion de Commission audit Forum.

La Commission a prêté serment le 9 novembre 2007. Elle n'a pas encore de siège mais elle travaille sur un certain nombre de dossiers en attendant l'expert qui sera mis à sa disposition par la Banque Mondiale.

2. OBSERVATOIRE NATIONAL ANTI CORRUPTION

Créé par loi N°16 2007 du 19 septembre 2007, l'Observatoire anticorruption est un organe indépendant chargé d'entreprendre les actions suivantes :

- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures anti-corruption initiées par le gouvernement
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement dans les secteurs miniers, forestiers et surtout pétroliers ;
- Le suivi et l'évaluation des mesures de lutte contre la corruption contenues dans un plan d'action gouvernementale élaboré, conformément à une étude diagnostique indépendante sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, à réaliser ;
- Apporter des contributions à l'élaboration de la loi anticorruption
- Le suivi et l'évaluation des audits engagés par Gouvernement dans les différents secteurs de la vie nationale.

La création de l'observatoire anti-corruption, tout comme la réorganisation de la commission nationale de la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude constitue une avancée significative dans le cadre du programme de lutte contre la corruption en vue du renforcement de la bonne gouvernance, de l'Etat de Droit et de la protection des droits de l'homme en République du Congo.

L'observatoire est essentiellement composé de représentants de l'Etat et de la société civile.

Il convient de préciser que pour éviter des dérives la loi prévoit la gratuité des fonctions.

Toutefois, l'Observatoire dispose de crédits de fonctionnement inscrits au budget de l'Etat.

CONCLUSION

En guise de conclusion, je voudrai dire qu'il nous faut observer les lois et règlement de la République en vue de la transparence de la gestion de la chose publique et d'une gouvernance toujours meilleurs.

Comme je l'ai dit lors de la journée Internationale de la lutte contre les fléaux que constituent la fraude, la concussion, la corruption et les infractions connexes, il est illusoire de penser qu'en accumulant des richesses au détriment du peuple on se met à l'abri du besoin pour toujours.

Les jacqueries résultantes des différents conflits sanglants que nous avons tous subis montrent à suffisance les limites d'un tel comportement.

Je vous remercie.